

DIRECTION VOIRIES RESEAUX ET  
DOMAINE PUBLIC  
Service Circulation Stationnement  
PP/CD/RR/GA/LF

**N°42 C.S / 2020**

**STATIONNEMENT / CIRCULATION**

**AMENAGEMENT DE SECURISATION**

**AVENUE DE LA LIBERATION (RD 2562)  
(PARTIE COMPRISE ENTRE LE GIRATOIRE  
LE PETIT PARIS ET LE N°52, AVENUE DE  
LA LIBERATION)**

**DU VENDREDI 6 MARS 2020  
AU VENDREDI 13 MARS 2020**

**PROLONGATION DE L'ARRETE  
N°15 CS/2020**

### ARRETE DU MAIRE

**Nous, Maire de la Ville de Grasse,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2212.1 à L.2212.5 et L.2213-1 à L.2213-6,

**VU** le Code de la Route, l'article R 411-8 pouvoirs de Police du Maire et les articles R 417-9, R 417-10 et R 417-12 dispositions générales en matière de stationnement,

**VU** le Code Général de la propriété des personnes publiques,

**VU** le Règlement de Voirie,

**VU** le Code de la Voirie Routière,

**VU** l'arrêté du 10 novembre 1992, relatif à l'approbation des modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière en matière de signalisation temporaire, dans sa 8<sup>ème</sup> partie

**VU** l'arrêté du 10 novembre 1992, relatif à l'approbation des modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière en matière de signalisation temporaire, dans sa 8<sup>ème</sup> partie,

**VU** le décret 2011-1241 du 5 octobre 2011, relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport et de distribution,

**VU** la réunion technique préparatoire en date du 9 janvier 2020, avec les représentants de la SDA – Littoral Ouest Cannes (Messieurs HENRI et BOUILLET) et de la Direction Voiries, Réseaux et Domaine Public de la Ville de GRASSE (Monsieur ALLARD),

**VU** l'arrêté n°15 CS/2020, du 31 janvier 2020, réglementant jusqu'au 6 mars 2020, la circulation et le stationnement, en agglomération, sur la RD n°2562, entre le giratoire Le Petit Paris et le n°52, avenue de la Libération, pour permettre l'exécution par les entreprises TAMA, COLAS, SIGNAUX GIROD et la régie SDA LOC Ce de Grasse, de travaux d'aménagement de sécurisation ;

**VU** l'avis favorable de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer en date du 6 décembre 2019.

**VU** l'avis favorable de Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse,

### CONSIDERANT

Que, par suite du retard pris dans la réalisation des travaux susvisés, il y a lieu de proroger l'arrêté temporaire communal précité au-delà de la date initialement prévue.

- Avenue de la Libération (RD 2562)
- (partie comprise entre le giratoire « le Petit Paris » et le n°52, avenue de la Libération)
- Du vendredi 6 mars 2020 au vendredi 13 mars 2020

## ARRETONS

### ARTICLE PREMIER : INFORMATIONS GENERALES

#### 1 - INFORMATIONS GENERALES

##### MAITRE D'OUVRAGE :

Conseil Départemental 06, représenté par Monsieur Nicolas HENRI  
52, avenue de la Libération – 06130 GRASSE  
Tel : 04.92.42.06.20 / 06.69.13.07.49

Mail : [nhenri@departement06.fr](mailto:nhenri@departement06.fr)

##### ENTREPRISES EXECUTANTES :

##### GEO-DETECTION DES RESEAUX :

RIVIERA CONCEPTS, représentée par Monsieur Romaine SAISSY  
62, chemin de la Campanette – 06800 CAGNES S/mer  
Tel : 06.45.00.21.57

Mail : [rsaissy@riviera-concepts.fr](mailto:rsaissy@riviera-concepts.fr)

##### REALISATION DES BORDURES DE TROTTOIR, RESEAU EP, ILOT ET TERRE-PLEIN CENTRAL :

TAMA, représentée par Monsieur LE LOUARN  
63, chemin de la Campanette – 06800 06800 CAGNES S/mer  
Tel : 04.83.32.18.40 / 06.09.77.15.53

Mail : [llelouarn@emqc.fr](mailto:llelouarn@emqc.fr)

##### REALISATION DU REVETEMENT TROTTOIR ET ILOT :

COLAS, représentée par Monsieur Ian MIGNOT  
2935, route de la Feinerie - 06580 PEGOMAS  
Tel : 04.92.08.20.40 / 06.69.55.08.60

Mail : [ian.mignot@colas-mm.com](mailto:ian.mignot@colas-mm.com)

##### REALISATION DE LA STRUCTURE DE LA CHAUSSEE ET DES PLATEAUX RALENTISSEURS :

COLAS, représentée par Monsieur Ian MIGNOT  
2935, route de la Feinerie - 06580 PEGOMAS  
Tel : 04.92.08.20.40 / 06.69.55.08.60

Mail : [ian.mignot@colas-mm.com](mailto:ian.mignot@colas-mm.com)

##### REALISATION DE LA SIGNALISATION HORIZONTALE (MARQUAGE AU SOL) :

SIGNAUX GIROD, représentée par Monsieur Christophe MICOS  
404, avenue des Chasséens – 13120 GARDANNE  
Tel : 04.42.66.48.68 / 06.82.57.01.20

Mail : [christophemicos@signauxgirod.com](mailto:christophemicos@signauxgirod.com)

##### REALISATION DE LA SIGNALISATION VERTICALE :

Régie SDA LOC Ce de Grasse, représentée par Monsieur Gilles MARCH  
52, avenue de la Libération – 06130 GRASSE  
Tel : 04.89.04.53.30

Mail : [gmarch@departement06.fr](mailto:gmarch@departement06.fr)

### ARTICLE II :

La fin des travaux prévue dans l'arrêté communal temporaire n°15 CS/2020 du 31 janvier 2020, réglementant jusqu'au 6 mars 2020, la circulation et le stationnement, en agglomération, sur la RD n°2562, entre le giratoire Le Petit Paris et le n°52, avenue de la Libération, pour l'exécution de travaux d'aménagement de sécurisation, est prolongée jusqu'au **vendredi 13 mars 2020**.

Le contenu de l'arrêté communal n°15 CS/2020 du 31 janvier 2020 demeure sans changement.

### ARTICLE III :

Toutes modifications apportées en cours de chantier au présent arrêté doivent faire l'objet d'une information à la Direction Voiries Réseaux et Domaine Public, qui prendra les mesures réglementaires liées à la circulation et à la sécurité.

**ARTICLE IV :**

La Direction Voiries Réseaux et Domaine Public pourra, à tout moment, décider une modification du régime de circulation ou suspendre le chantier, si son déroulement est susceptible de créer une perturbation excessive du trafic ; ou si les injonctions données par ses agents aux intervenants ne sont pas suivies d'effets, pour ce qui concerne les règles de sécurité et d'exploitation de la route.

**ARTICLE V :**           **RECOURS**

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la commune et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs.

Il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**ARTICLE VI :**

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse,  
Monsieur le Commissaire de Grasse ou son collaborateur,  
Monsieur le Chef de la Police Municipale,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Grasse le,

05 MARS 2020

Par délégation du Maire,  
Pascal PELLEGRINO



Adjoint au Maire en charge  
de la gestion du domaine public,  
de la voirie, de la circulation et du stationnement

Arrêté n° 42 C.S / 2020 – avenue de la libération